



Plan d'actions

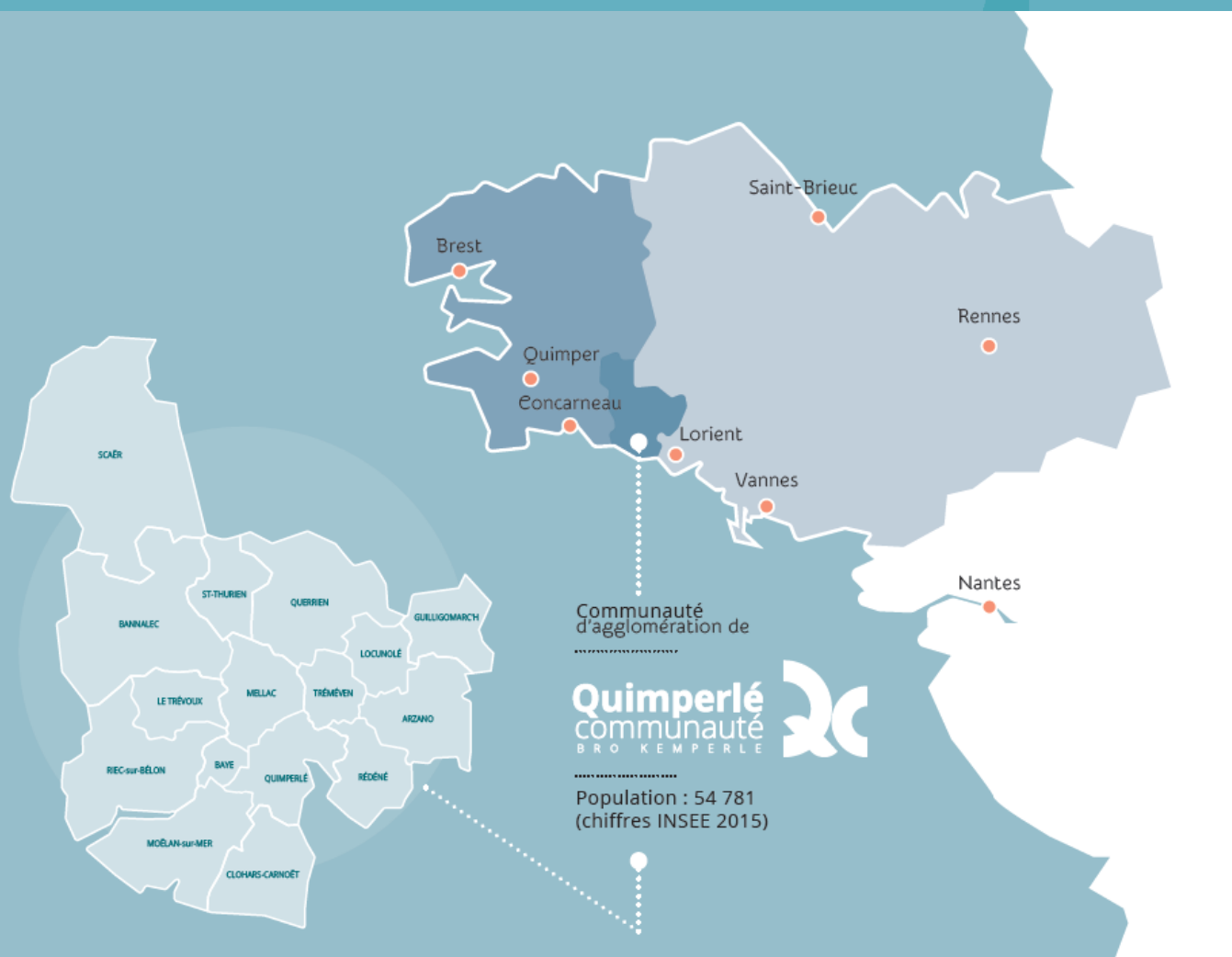
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-2021

Quimperlé, avril 2018

www.quimperle-communaute.bzh

© Quimperlé Communauté



*Un territoire entre terre
et mer...*

*qui occupe une place
médiane en Bretagne
sud*

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ est située dans le sud-est du Finistère. Elle compte trois communes littorales (Moëlan-sur-Mer, Clohars-Carnoët et Riec-sur-Bélon) et treize communes intérieures (dont Quimperlé, Bannalec, Scaër, Riedéné et Mellac).

Situé à la frontière du Finistère et du Morbihan, le territoire appartient aux villes de Bretagne sud. Dans un couloir composé de Vannes, Lorient et Quimper, Quimperlé Communauté occupe une **place médiane** qui lui confère des potentialités importantes au regard, notamment, de l'implantation des entreprises et de leur développement, ainsi qu'au regard du tourisme.

Un territoire bien desservi...

Le Pays de Quimperlé est un lieu de transit important, en raison des flux routiers (RN 165) et ferroviaires qui le traversent et qui sont globalement orientés est/ouest sur un axe Vannes-Lorient et Quimper-Brest. Il est également situé à moins de 6 km de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud.

Il est à noter que l'ouverture de la ligne à grande vitesse va accroître l'attractivité du territoire (Lorient-Paris à moins de 3 heures).

et tourné vers l'agglomération lorientaise

A moins de 17 km de Lorient, Quimperlé Communauté partage avec son voisin de l'Est :

- **un bassin d'emploi** (appartenance de 15 des 16 communes du Pays de Quimperlé à la zone d'emploi lorientaise : 3 400 actifs vont y travailler)
- **une zone de consommation** (une part importante de l'évasion commerciale y est enregistrée – soit près d'un euro sur deux consommé dédié aux équipements de la personne, de la maison, de la culture et des loisirs (dits biens anomaux).
- **un territoire de santé commun** (Lorient-Quimperlé)
- **une zone d'éducation et de formation** (grâce à la présence sur Lorient d'une offre importante de formation post-bac).



Fiche d'identité

| **Quimperlé Communauté** – Communauté d'Agglomération

| **Communes** - 16 communes : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-sur-Bélon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven.

| **Densité** – 91 hab./km² (120 hab./km² en Bretagne)

| **Population** - 54 781 habitants en 2013 > 66 830 en 2035

| **Solde migratoire** - + 1,4 % par an

| **Actifs** - 24 079 actifs

| **Emplois** - 17 491 emplois

| **Chômage** – 4 843 demandeurs d'emploi cat. ABC (+3,7 % entre 2015-2016)

| **Etablissements** - 4 665 dont 5% compte plus de 10 salariés.

PORTRAIT ÉCONOMIQUE DU TERROIRE

QUELQUES CHIFFRES

- Le territoire est marqué par un nombre important d'établissements dans le secteur du commerce, du transport et des services [...] mais en termes d'effectifs salariés, le 1^{er} employeur est l'industrie.
- 4 665 établissements (tous secteurs d'activités confondus) – dont 71% n'ont pas de salarié.
- 1 156 entreprises artisanales dont 40% dans le bâtiment, 32% dans les services - 64% des créations se font en « micro-entreprise ».
- 697 commerces pour 1 615 actifs (dont 91% des commerces tenus par des indépendants).
- 433 exploitations agricoles disséminées sur le territoire pour 1 000 ETP – 135 départs potentiels d'ici 5 ans et un renouvellement négatif (7 installations pour 10 départs).
- 17 647 emplois sur le territoire pour 24 079 actifs.
- Un taux de création d'entreprise inférieur à la moyenne régionale : 8,9% contre 10,4% pour la Cornouaille et 10,8% pour la région. Une diminution constante de la création d'entreprises depuis 2011 avec une chute de 14% entre 2014 et 2015.
- 60% des personnes ont un niveau inférieur au Bac (56% pour la Bretagne).
- 31,8% des personnes sont non-qualifiées (aucun diplôme ou plus d'un BEPC) contre 29,7% à l'échelon régional.
- Les principaux employeurs :
 - Dans l'industrie agroalimentaire : Bigard (1 300 emplois), Peny (330 emplois), DUC (188 emplois), Tallec (160 emplois) Nestlé Purina Petcare France (200 emplois), Capitaine Cook (130 emplois)
 - Dans l'industrie du Papier : Les Papeteries de Mauduit (500 emplois), Glatfelter (120 emplois)
 - Dans la métallurgie : Guelt (185 emplois), ARDAGH Groupe (170 emplois)
 - Dans le commerce : E.Leclerc (272 emplois)
 - Dans le secteur sanitaire et social : le pôle médical de Quimperlé
- 21 zones d'activités – dont 17 zones communales transférées dans le cadre de la loi Notre – soit une surface totale de 2 034 335 m² dont 9% cessibles.
- 6 communes ne disposent pas de zones d'activités : Guilligomarc'h, Locunolé, Arzano, Le Trévoux, Tréméven et Saint-Thurien.
- L'Economie sociale et Solidaire représente 184 établissements pour 1 308 emplois en 2016 (9% des emplois – 10% au niveau national).

Les principales FORCES-FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
• Accessibilité (voie express, gares, aéroport Lorient Bretagne Sud, un réseau de transport public maillant le territoire) • Positionnement : une place médiane en Bretagne • Dynamisme démographique, prix du foncier abordable, qualité de vie, territoire touristique, offres de loisirs, richesses patrimoniales et naturelles... • Vitalité culturelle • Foncier économique abordable et diversifié, solution immobilière pour les jeunes entreprises • Main-d'œuvre travailleuse et compétente, un territoire résilient • Economie portée par l'agriculture et l'agroalimentaire, secteur conchylicole bien représenté, forte présence du secteur du papier, développement du secteur de la métallurgie • Tissu de TPE et PME important • Ancrage local et une bonne répartition géographique des activités • Evasion commerciale faible	• Manque d'identité économique territoriale • Vieillesse de la population, faible proportion de logements adaptés • Démographie médicale assez faible et manque de coordination entre acteurs de la santé • Faible niveau des revenus, taux de chômage élevé, population faiblement qualifiée • Inadéquation entre offres et demandes d'emplois sur certains métiers, difficultés de recrutement, saisonnalité des emplois... • Fragilité de certaines entreprises (commerce et bâtiment) • Nombre important de chefs d'entreprise de plus de 55 ans • Economie influencée par le contexte national et international, plusieurs industries dépendantes de centres de décisions extérieurs au territoire • Economie touristique insuffisamment développée • Dépendance énergétique, sources d'énergies renouvelables insuffisamment développées, insuffisance de débouchés dans la filière bois • Insuffisance de solutions d'accueil d'activités artisanales sur certaines communes, manque d'ateliers-relais • Manque de coordination entre acteurs de l'accompagnement des entreprises

Rappel des éléments du diagnostic,

Les principales OPPORTUNITÉS/MENACES

OPPORTUNITES	MENACES
• Accessibilité (voie express, gares, aéroport Lorient Bretagne Sud, arrivée de la LGV) • Collaboration avec les territoires voisins • Nouvelles économies à développer : économie du vieillissement, économie résidentielle, économie circulaire/énergies renouvelables, approvisionnement local, rénovation énergétique/adaptation des logements, développement des usages du numérique, ESS... • Reconquête des friches littorales et réhabilitation des friches industrielles • Développement d'une offre immobilière pour les entreprises en création ou en développement • Adéquation entre offres et demandes d'emplois	• Déploiement très partiel et lent de la fibre optique • Actifs peu qualifiés et peu ré-employables • Solde négatif de création d'entreprises, disparition des agriculteurs et des emplois liés • Secteur conchylicole fragile • Secteur industriel qui pourrait supprimer un nombre important d'emplois • Relative dévitalisation des centres villes et centres-bourgs • Disparition des entreprises à transmettre, difficulté de transmission • Erosion de la fréquentation touristique • Manque d'attractivité du territoire • Désertification médicale

Les principaux AXES DE TRAVAIL IDENTIFIÉS

■ **Mise en place d'un parcours d'accompagnement**

- Mettre en place un réseau d'accompagnement des entreprises sur la création, la transmission et le développement.
Dont accompagnement spécifique « Grands Comptes » et micro-entreprises.
- Définir annuellement des actions d'animations collectives dont des actions de mise en relation des entreprises.
- Conventionner avec l'ensemble des partenaires du service d'accompagnement.

■ **La transmission-reprise**

- Créer une base de données des entreprises à céder à N+3 pour anticiper les transmissions.
- Mettre en place des actions collectives de sensibilisation (soirée théâtre, forum transmission-reprise...).
- Mettre en place des outils d'accompagnement individuel des entreprises (audit – accompagnement du/des repreneur(s)...).

■ **L'accompagnement à l'innovation**

- Mettre en place des réunions de sensibilisation destinées à vulgariser l'innovation.
- Mettre en place des outils d'accompagnement individuel des entreprises (audit – accompagnement – recherche de financements...).
- Faciliter l'accès des entreprises aux laboratoires de recherche et des centres de technologies des agglomérations de Lorient et Quimper.
- Développer la mise en relation des entreprises du territoire avec les « Filières » déjà constituées sur le Morbihan et Quimper.

■ **L'accompagnement au numérique**

- Mettre en place des réunions de sensibilisation.
- Mettre en œuvre des outils d'accompagnement individuel pour les entreprises : la relation clients/inter-entreprises/fournisseurs, démarches administratives, l'organisation interne de l'entreprise...

■ **L'accompagnement des entreprises à l'international**

- Identifier les acteurs et les dispositifs qui accompagnent les entreprises et mettre en place des passerelles.
- Organiser la signature de la charte : Charte de l'internationalisation – Accueil presse – VIE Cornouailles et Portugal.

■ **Mise en réseau des entreprises**

- Mettre en place des actions favorisant les rencontres entre entreprises du territoire et rapprocher des entreprises de même filière.

Mise en place d'Observatoires

- Disposer d'un observatoire des entreprises et de l'emploi et produire un baromètre économique annuellement.
- Créer et mettre à jour des bases de données sur les locaux d'activités vacants, le foncier disponible et les friches économiques.

SOMMAIRE FICHES-ACTIONS

2018-2021

AXE 1 – Accueillir et accompagner les entreprises et soutenir l'emploi

1.1	Assurer une veille économique en s'appuyant sur les observatoires existants
1.2	Mettre en place un Service Public d'Accompagnement des entreprises (S.P.A.E)
1.3	Accompagner les entreprises dans la transition numérique
1.4	Accompagner les entreprises dans les transitions énergétiques ¹
1.5	Relancer une démarche de Gestion Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC) en partenariat avec Lorient Agglomération

AXE 2 – Soutenir l'économie productive et le tissu endogène

2.1	Mettre en place une charte de l'agriculture et de l'alimentation
2.2	Réaliser une veille sur le foncier agricole
2.3	Élaborer une stratégie de développement du littoral
2.4	Mettre en place un programme de visites d'entreprises
2.5	Mettre en place un accompagnement des grandes entreprises
2.6	Soutenir et développer l'artisanat (de production, du bâtiment, de l'artisanat d'art...) ²
2.7	Soutenir et développer l'économie circulaire

AXE 3 – Accompagner le développement de l'économie résidentielle

3.1	Définir la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales
3.2	Actualiser la stratégie de développement touristique de 2012
3.3	Saisir les opportunités de développement d'une « économie du vieillissement » et de la santé à l'échelle du territoire
3.4	L'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier du développement économique durable du territoire

AXE 4 – Renforcer l'offre foncière et immobilière

4.1	Créer une bourse à l'immobilier et au foncier économique
4.2	Réaliser un schéma du foncier et de l'immobilier économique

AXE 5 – Renforcer l'attractivité du territoire

5.1	Décliner une « identité économique » de territoire et la promouvoir
5.2	Mettre en place des coopérations avec des territoires extérieurs (<i>démarche expérimentale avec une région portugaise</i>)
5.3	Se rapprocher des structures de prospection exogène

¹ L'accompagnement des entreprises dans les transitions énergétiques – Ce thème sera abordé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Quimperlé Communauté.

² La rédaction du plan d'actions se fera en partenariat avec les partenaires économiques de Quimperlé Communauté

AXE 1

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

FICHES ACTIONS

—————
Quimperlé, avril 2018

AXE 1- ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

1.1

ASSURER UNE VEILLE ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR LES OBSERVATOIRES EXISTANTS

Situation actuelle et enjeux	Quimperlé Communauté manque de données quantitatives et d'études qualitatives spécifiques au territoire (développement économique, tourisme, commerce, agriculture...), qui permettraient aux décideurs (élus, chefs d'entreprise...) de disposer d'outils d'aide à la décision.
Objectifs	- Mettre en place un outil d'aide à la décision à destination des élus. - Améliorer la visibilité sur les évolutions économiques et les potentialités de développement du territoire. - Faire gagner Quimperlé Communauté en réactivité. - Diffuser régulièrement de l'information via différents supports (numérique, presse écrite...) aux acteurs économiques.
Modalités de mise en œuvre	Travailler avec AUDELOR pour : - La mise en place, par cette dernière, des observatoires (développement économique, tourisme, commerce, agriculture...). - En amont, identification des indicateurs statistiques à faire apparaître dans les observatoires. - La réalisation d'études qualitatives ponctuelles sur des thèmes à définir annuellement.
Calendrier	2018
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté - Service développement économique et tourisme
Partenaires	AUDELOR
Moyens humains et financiers	25 000 €
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	La mise en place des observatoires Le nombre d'études qualitatives réalisées Le nombre de retours positifs des destinataires de l'information

Synergies avec les autres fiches	Toutes les fiches
Risques identifiés	Sans objet

AXE 1 - ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

1.2

METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES (S.P.A.E.)

Situation actuelle et enjeux	L'accompagnement des entreprises est assuré aujourd'hui par un nombre important d'acteurs publics et privés. Afin d'améliorer l'efficacité de cet accompagnement, ainsi que la coordination des différents acteurs, Quimperlé Communauté, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Bretagne, pilotera la mise en place du Service Public d'Accompagnement des Entreprises.
Objectifs	- Apporter un service à haute valeur ajoutée à l'entreprise, grâce à un travail de complémentarité entre acteurs du SPAE. - Offrir aux entreprises la meilleure lisibilité quant aux dispositifs de soutien proposés et au fonctionnement de l'écosystème d'appui. - Renforcer la réactivité et la proactivité des opérateurs institutionnels et des acteurs de l'accompagnement, pour garantir des réponses adaptées et à temps, aux besoins des entreprises. - Travailler dans une logique d'efficience renforcée de l'action publique.
Modalités de mise en œuvre	1. Cartographier les acteurs et leurs interventions : - identifier tous les acteurs concernés par les différentes phases de l'accompagnement des entreprises : de l'émergence d'idées au développement de l'entreprise, en passant par la problématique de la transmission et celle de l'accompagnement des entreprises en difficulté. - identifier les acteurs du financement (création, développement, innovation, numérique...). - classer ces acteurs dans deux catégories : les généralistes et ceux qui accompagnent des profils spécifiques. - vérifier que toutes les phases de l'accompagnement des entreprises sont bien couvertes.

	2. Analyser de manière critique l'accompagnement des entreprises : - analyser les points forts et les faiblesses (voir les manques) <i>Nota : Le travail ci-dessus décrit servira de base de discussions avec les partenaires lors de réunions techniques relatives au SPAE.</i> 3. Créer un outil de présentation des différents acteurs à destination des porteurs de projet, des entreprises... 4. Définir en parallèle, les modalités de partage de l'information entre acteurs. 5. Définir une gouvernance pour assurer le suivi du dispositif : - constituer un comité de suivi composé des élus et techniciens (avec également le référent « Région). <i>Nota : La participation de chacun des acteurs au SPAE fera l'objet d'un volet des conventions partenariales.</i>
Calendrier	2018
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté – Service développement économique
Partenaires	Partenaires de Quimperlé Communauté chargés de l'accompagnement des entreprises
Moyens humains et financiers	70 000 € TTC (correspondant aux montants de subventions 2017)
Co-financeurs potentiels	Partenaires de Quimperlé Communauté chargés de l'accompagnement des entreprises
Indicateurs	Nombre de conventions établies Nombre d'entreprises/porteurs, suivis Nombre d'actions réalisées
Synergies avec les autres fiches	Toutes les fiches
Risques identifiés	1. La concurrence entre partenaires sur un même champ d'intervention. 2. La concurrence des structures entre Finistère et Morbihan.

AXE 1- ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

1.3

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION NUMERIQUE

Situation actuelle et enjeux	Les entreprises françaises sont particulièrement bien équipées en outils numériques. Les enquêtes notent cependant un déficit dans les usages associés à ces outils de base. La plupart des entreprises reconnaissent qu'elles ont besoin de conseils et d'accompagnement aux changements pour y parvenir. Le numérique va en effet impacter les entreprises à différents niveaux : relations clients, relations avec les partenaires extérieurs, accessibilité à de nouveaux marchés, transformation des modes de production, management, sécurisation des données, mobilités professionnelles... autant d'éléments contribuant à la compétitivité des entreprises. Le chef d'entreprise doit par conséquent anticiper ces mutations rapides, mesurer les enjeux et les conditions de cette adaptation inéluctable à ces nouvelles technologies, afin d'adapter une posture adéquate et efficace, pour garantir son développement, sa compétitivité et sa sécurité.
Objectifs	- Sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux de la transition numérique. - Accompagner individuellement l'entreprise dans sa stratégie numérique et la mise en œuvre d'actions. - Offrir des solutions d'accompagnement des entreprises « numériques » (coworking, fablab...).
Modalités de mise en œuvre	1. Accélérer le déploiement des infrastructures (THD, réseau mobile...) sur le territoire. 2. Travailler avec AUDELOR, le Réseau Numérique 165 (RN165), la Fédération Internet Nouvelle Génération (F.I.N.G.) pour aider Quimperlé Communauté à anticiper les mutations liées aux nouvelles technologies, et à accompagner les entreprises.

	3. Organiser des actions collectives de : - sensibilisation des entreprises au numérique à travers des ateliers/conférences ... - formation des entreprises... 4. Accompagner individuellement les entreprises dans leur transition numérique. 5. Créer des espaces de coworking au sein de la maison de l'économie et de son annexe pour accueillir des entreprises nomades et/ou des télétravailleurs, et développer des formations au télétravail... 6. Etudier l'opportunité de créer un fablab et une école du numérique sur le territoire.
Calendrier	2018-2021
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté – Service développement économique et service informatique
Partenaires	AUDELOR, Réseau numérique 165, Chambres consulaires, Technopôle, le Centre Interentreprises Numérique de Quimper (C.I.N.Q.).
Moyens humains et financiers	Association Réseau numérique 165
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre d'entreprises accompagnées Nombre de formations organisées et nombre d'entreprises formées La fréquentation des espaces de coworking
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mise en place d'un service d'accompagnement des entreprises 1.4 – Relance d'une démarche GTEC en partenariat avec Lorient Agglomération 5.1 – Décliner une identité économique
Risques identifiés	3. Difficulté pour sensibiliser et former les entreprises.

AXE 1- ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES
ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

1.4

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LES TRANSITIONS
ÉNERGÉTIQUES

CE THÈME SERA ABORDÉ DANS LE CADRE DU
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE
QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

AXE 1- ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

1.5

RELANCER UNE DEMARCHE DE GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (G.T.E.C.) EN PARTENARIAT AVEC LORIENT AGGLOMERATION

Situation actuelle et enjeux

Les dernières statistiques et études concernant le bassin d'emploi de Lorient, auquel appartient Quimperlé Communauté, montrent :

- un taux de scolarisation des jeunes adultes (18-24 ans) plus faible sur le territoire – différence de 18 points par rapport à la Bretagne et de 16 points par rapport à la France ;
- un pourcentage important de personnes (près de 60%) disposant d'un niveau inférieur au BAC. Ce taux est plus élevé de +3,9 points que la moyenne régionale et de +3,4 points qu'à l'échelon national ;
- une mauvaise image de certains métiers (notamment dans les métiers de l'industrie agroalimentaire) ;
- une recrudescence du chômage des seniors et des jeunes ;
- des entreprises qui peinent à recruter...

Par ailleurs, le territoire a connu par le passé des plans de restructuration qui obligent à s'interroger sur la problématique des Ressources Humaines, et aux moyens d'anticiper dans la mesure du possible, ce type de situation.

Pour répondre à ces problématiques, une démarche de GTEC permettrait :

- dans un 1^{er} temps, de mieux comprendre le fonctionnement des entreprises en matière de Ressources Humaines, ainsi que leurs besoins en la matière, comme en matière de formation,
- dans un 2nd temps, de mettre en place des actions d'accompagnement.

Il s'agit ici de relancer la démarche arrêtée en 2015 en s'appuyant sur la GTEC menée sur le pays de Lorient.

Objectifs

- Anticiper les besoins en compétences des entreprises locales et sécuriser les parcours professionnels des actifs ;
- Conforter le tissu économique local et le développer.

Actions envisagées	1. Travailler avec AUDELOR pour intégrer Quimperlé Communauté dans la démarche engagée à l'échelle du Pays de Lorient (présentation de la démarche aux élus). 2. Présenter la démarche aux partenaires de Quimperlé Communauté concernés par la thématique et définir avec eux les priorités d'actions à mener à l'échelle du territoire. 3. Définir les actions à engager à travers le plan d'actions morbihannais, et celles à engager spécifiquement sur le territoire.
Calendrier	Mars 2018 : Lancement de la démarche avec AUDELOR
Pilotage envisagé	Etat (DIRECCTE) Région Bretagne, AUDELOR, Quimperlé Communauté
Partenaires	DIRECCTE, Pôle Emploi, chambres consulaires, organismes d'insertion, Mission locale, organismes professionnels, groupements d'employeurs, partenaires sociaux...
Moyens humains et financiers	A définir
Co-financeurs potentiels	A définir
Indicateurs de résultats	Le nombre d'entreprises sensibilisées à la démarche et impliquées dans cette dernière Le nombre de personnes sensibilisées (demandeurs d'emploi, salariés) Le nombre de personnes formées (demandeurs d'emploi, salariés) Le taux de placement des demandeurs d'emploi formés à +3 mois et +6 mois Le nombre d'entreprises accompagnées La qualité des outils mobilisés
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mettre en place un Service Public d'Accompagnement des Entreprises 1.3 – Accompagner les entreprises dans les transitions numériques 2.3 – Saisir les opportunités de développement d'une économie du vieillissement et de la santé à l'échelle du territoire.
Risques identifiés	Une lenteur dans la mise en place des actions du fait d'un nombre trop important d'intervenants.

AXE 2

SOUTENIR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGÈNE

FICHES ACTIONS

Quimperlé, avril 2018

AXE 2 – SOUTENIR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGÈNE

2.1

MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Situation actuelle et enjeux

Sur le territoire de Quimperlé communauté, plusieurs agricultures coexistent et développent des synergies.

En 2015, Quimperlé Communauté compte 433 exploitations pour 1 000 ETP. Avec un taux de renouvellement de 71%, le territoire est plutôt attractif et installe des jeunes. Malgré cette relative attractivité, la reprise ou création d'entreprise est l'enjeu phare pour l'agriculture, car d'ici 2020, 135 départs à la retraite sont prévus.

L'agriculture représente en volume et en valeur 7% du poids de l'agriculture du Finistère. Toutes les grandes filières sont présentes : le lait, le porc, la viande, la volaille, le légume. Les exploitations sont principalement des exploitations familiales, mixtes (plusieurs ateliers), de taille moyenne supérieure à celle du département. On observe une dynamique très forte de conversion à l'agriculture biologique, notamment pour les fermes laitières. Par ailleurs 54 producteurs ont une activité en circuit court et offre aux consommateurs une gamme de produits diversifiés.

Quimperlé Communauté est déjà engagée dans le soutien de l'agriculture. Cependant, afin de mieux répondre aux multiples enjeux du développement de l'agriculture (diminution de la population agricole, santé des agriculteurs, diversification des modes de production, transmission, normes, impacts environnementaux, transition énergétique, filière agro-alimentaire), il est souhaitable d'élaborer une stratégie globale.

Objectifs

- **Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture**
 - maintenir les volumes, les capacités de production, de transformation et la vocation agro-alimentaire du territoire ;
 - redonner du poids aux producteurs dans l'organisation des filières ;
 - favoriser l'emploi et la reprise des activités agricoles (formation, accompagnement à la reprise...);

	- mobiliser tous les outils de préservation du foncier dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi). - Reconnaitre la qualité des produits locaux - développer l'agriculture de proximité, la conchyliculture et la pêche ; - développer l'approvisionnement local dans la commande publique ; - Accompagner l'amélioration engagée en faveur d'une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé... - Développer une diversification des activités, aider aux transitions - aider à l'évolution des pratiques agricoles et conchylicoles... - développer de nouvelles activités (agritourisme, vente directe...)...
Modalités de mise en œuvre	1. Valider de façon concertée la méthode et formaliser les termes du partenariat avec l'ensemble de la profession agricole en vue de co-construire la stratégie globale dans le cadre d'un dispositif de gouvernance partagé et une concertation élargie 2. Engager la démarche en concertation avec les acteurs du territoire et la profession agricole : ➔ sur la base des bilans des actions menées par Quimperlé communauté et des diagnostics agricoles de février 2016 (Chambre agriculture et maison de la bio), il s'agira de : - préciser et valider les orientations/objectifs à atteindre - élaborer un programme d'actions prenant en compte la transversalité et la diversité de l'activité agricole, des domaines de compétences de l'agglomération <i>Nota : Cette charte s'appuiera sur le calendrier de la PAC, à savoir 2014-2020 mais devra proposer une vision et prospective plus longue.</i> 3. Agir pour une mise en œuvre adaptée et volontariste de la Charte : - animer la charte et faire sa promotion, - évaluer les actions et leur impact et les faire évoluer...
Calendrier	2019 - Elaboration et validation de la charte 2019-2020 – Mise en œuvre du Plan d'actions
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : service Aménagement/Développement économique ; Profession agricole
Partenaires	Les représentants de la profession agricole et des filières, la Chambre d'Agriculture du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère, la DDTM, les groupements des agriculteurs biologiques,

	la SAFER, le Comité de développement Aven-Laïta, le CIVAM, terre de liens...
Moyens humains et financiers	A définir
Co-financeurs potentiels	A définir
Indicateurs	Validation de la charte de l'agriculture et de l'alimentation En fonction des actions qui seront identifiées dans le plan d'actions (indicateurs seront définis)
Synergies avec les autres fiches	2.2 – Réaliser une veille sur le foncier agricole 2.3 – Elaborer une stratégie de développement du littoral 5.1 – Décliner une identité économique et la promouvoir
Risques identifiés	Sans objet

AXE 2 – SOUTENIR L'ECONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGENE

2.2

RÉALISER UNE VEILLE SUR LE FONCIER AGRICOLE

Situation actuelle et enjeux

L'agriculture représente une activité économique forte et diversifiée sur le territoire, alors que celui-ci, connaît une attractivité résidentielle sans précédent. Cependant la majorité des exploitations dispose d'un foncier dispersé sur une ou plusieurs communes ; par ailleurs, la moitié des agriculteurs a plus de 50 ans et une part importante du foncier devrait donc changer d'exploitant et servir à agrandir les exploitations.

Quimperlé Communauté s'est engagée dès 2008 dans une politique d'économie du foncier dans son SCOT et dans son Programme Local de l'Habitat (PLH). Ainsi le PLH 2014-2019 prévoit une diminution de 50% du foncier aménagé, soit 23 ha. Quimperlé Communauté adhère également à la charte régionale de gestion économe du foncier et s'est engagée avec Foncier de Bretagne au titre d'une convention cadre signée le 19 septembre 2011 dans une politique de maîtrise du foncier pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement des communes.

Afin de concilier développement agricole et résidentiel dans une réciprocité gagnante pour les agriculteurs, les habitants et leur environnement, il convient de mettre en place les outils d'observation du foncier, étape essentielle dans une démarche visant à l'élaboration d'une stratégie pour le développement des agricultures.

Objectifs

L'observatoire du foncier agricole local est un outil d'aide à la décision. La connaissance de l'évolution des mutations des terres agricoles et des mécanismes des marchés fonciers agricoles permettra de cerner les enjeux relatifs au coût du foncier, à la structuration des exploitations agricoles (surface, disparition et/ou agrandissement des exploitations...), et à leur pérennité eu égard au développement urbain ou au développement des friches (secteurs en déprise agricole).

L'observatoire permettra ainsi de déterminer les actions foncières que Quimperlé Communauté pourrait mener au titre de sa stratégie agricole et dans le cadre du futur PLUI pour notamment :

- Encourager prioritairement les installations, avant l'agrandissement

	- Maîtriser l'étalement urbain pour préserver les terres et les sièges d'exploitations ; - Observer l'évolution des sièges d'exploitations ; - Reconquérir des terres incultes ; - Favoriser les échanges fonciers pour mieux structurer les sièges d'exploitation ; - Donner la priorité à l'installation de porteurs de projets, notamment les porteurs de projets innovants et exemplaires ; - Préserver les paysages, l'environnement et les ressources naturelles.
Modalités de mise en œuvre	1. Mettre en place une concertation de la profession agricole dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour assurer l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des activités agricoles, négocier le cas échéant les zones d'emprise destinées à des projets d'intérêt collectif ; 2. Cartographier les exploitations agricoles et définition des modalités de mise à jour en lien avec les communes, la chambre d'agriculture et les services de l'Etat ; 3. Commander les données des partenaires disponibles (SAFER, terres de liens...) et/ou exploiter des données, en matière de veille foncière : analyse des flux, des prix des terres, vendeurs, acquéreurs, zones de pression foncière, changements d'usage...); 4. Etudier la possibilité de solliciter le droit de préemption SAFER pour constituer éventuellement des réserves foncières ; 5. Agir en synergie avec le Conseil Départemental du Finistère et la chambre d'agriculture pour favoriser des échanges amiables ; 6. Penser l'observatoire du foncier agricole (analyse et communication) en tenant compte de l'observatoire de l'habitat (mutualisation des données et de la communication).
Calendrier	2018-2021
Pilotage envisagé	Quimperlé communauté -Service aménagement
Partenaires	Etat/ SAFER/ Chambre d'agriculture / Maison de l'Agriculture Bio du Finistère/ Foncier de Bretagne, Terres de liens
Moyens humains et financiers	Sans objet

Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs de résultats	- Nombre de mutations, surfaces concernées, prix des terres, typologies des vendeurs et des acquéreurs, objet de la mutation (agrandissement, changement d'usage, réserves foncières...)
Synergies avec les autres fiches	2.1 – Mise en place d'une charte de l'agriculture et de l'agroalimentaire 5.1 – Décliner une identité économique et la promouvoir 5.3 – Se rapprocher des structures de prospection exogène
Risques identifiés	Sans objet

AXE 2 – SOUTENIR L'ECONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGENE

2.3

ÉLABORER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU LITTORAL

Situation actuelle et enjeux

Le littoral est une composante importante du pays de Quimperlé. Les trois communes concernées (Clohars-Carnoët, Moëlan-Sur- Mer et Riec-Sur-Bélon) totalisent 98 km de linéaire de côte et de rives dans les rias. Par ailleurs le littoral a bénéficié au fil des années d'une très grande protection du fait notamment de l'intervention du conservatoire du littoral et du CD29 au titre des espaces naturels sensibles, empêchant le développement d'un tourisme balnéaire de masse.

L'existence des rias et de leurs mouillages est une caractéristique emblématique du littoral (cf Doëlan), et entraînent à ce titre une pression foncière dans les villages. 28% de la population du territoire y est installée, composée d'une part importante de retraités.

L'aquaculture et le tourisme constituent les deux activités économiques majeures du littoral. Si l'activité maritime a fortement diminué, la tendance s'est stabilisée avec une légère reprise de la conchyliculture. Par ailleurs on assiste au développement des activités nautiques telles que le surf et le Kayak ainsi qu'à l'activité randonnée. Cependant, Quimperlé communauté ne représente que 9% des retombées économiques de Cornouaille, la dépense moyenne par jour et par touriste étant la plus faible de la Cornouaille (25 € contre 47 €).

Objectifs

- Conforter les activités maritimes et nautiques ;
- Développer de nouvelles activités économiques, compatibles avec la qualité environnementale, telle que l'agriculture ;
- Développer de nouveaux produits touristiques et une nouvelle offre d'accueil touristique respectueux de l'environnement, afin d'accroître les retombées économiques ;
- Eviter une occupation centrée sur l'habitat résidentiel et secondaire en lien avec le défi du vieillissement ;

	- Créer/maintenir une perméabilité entre le littoral et l'arrière-pays permettant le développement d'activités marines.
Modalités de mise en œuvre	1. Inscrire le développement de l'attractivité du littoral dans la stratégie de développement touristique. 2. Tirer parti de la démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire pour valoriser le patrimoine littoral dans les actions futures, et développer ainsi la fréquentation touristique. 3. Soutenir la reconquête des friches littorales du secteur de Kerfany et étendre la procédure de remise en culture des terres incultes à l'ensemble des secteurs en déprise. 4. Réserver des espaces dans le futur PLUI pour les activités maritimes de production et des activités économiques susceptibles d'accroître l'attractivité du littoral (restauration, hébergement, sites d'animation et d'expression culturelle et artistique...). 5. Communiquer sur les espaces protégés et améliorer leur gestion. 6. S'appuyer sur les éléments de notoriété (le Bélon, le Pouldu, les rias...) pour communiquer, développer des filières...
Calendrier	2018-2021
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : Service Aménagement/urbanisme, service développement économique et tourisme
Partenaires	Finistère 360, gestionnaires des ports, associations de plaisanciers, comité régional de la conchyliculture, comité des pêches, Direction Départemental des Territoires et de la Mer, Conseil Départemental du Finistère, IFREMER, Office du tourisme terre Océane, Chambre de l'Agriculture du Finistère, Maison de l'Agriculture Biologique, Comité développement du Pays de Lorient, propriétaires d'espaces naturels sensibles, Lorient Agglomération (MO N2000)...
Moyens humains et financiers	Sans objet
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	- Augmentation de la Surface Agricole Utile dans la bande littorale - Mise en place d'équipements pour une plaisance propre - Volume d'activité pêche et aquaculture - Zones de partage de l'espace maritime - Surfaces d'espaces naturels sensibles gérés

Synergies avec les autres fiches	2.1 – Définition politique agricole et agroalimentaire. 2.2 – Veille sur le foncier agricole.
Risques identifiés	Sans objet

AXE 2 – SOUTENIR L'ECONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGENE

2.4

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE VISITES D'ENTREPRISES

Situation actuelle et enjeux	Quimperlé Communauté souhaite développer la connaissance de son tissu économique local par des rencontres individuelles avec les chefs d'entreprises. Ces visites ont pour finalité de mieux connaître l'activité des entreprises, mais également leurs besoins et attentes. L'enjeu à travers cette action est d'adapter les services et les dispositifs de Quimperlé Communauté aux besoins identifiés.
Objectifs	- Développer la connaissance du tissu économique ; - Détecter les besoins et les projets (investissement, recrutements, formations, besoins divers...) ; - Appréhender l'environnement de l'entreprise et ses tendances sur le court et le moyen terme (secteur, marchés, produits, organisation, concurrence, sous-traitance, innovation, clientèle...) ; - Appréhender les relations de l'entreprise au territoire (relations avec d'autres entreprises...).
Modalités de mise en œuvre	1. Cibler les entreprises, préparer la visite et l'organiser Il s'agit dans un 1^{er} temps de définir un programme annuel de visite « 20 entreprises », suivant des critères à définir (le secteur, la taille, la conjoncture, les difficultés rencontrées). <i>Nota : A ce programme s'ajouteront des visites d'entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement à la création/développement (exploitations agricoles comprises).</i> 2. Assurer un suivi de l'entreprise Il s'agit ici d'assurer un suivi de l'entreprise si des besoins ont été identifiés. <u>Détail des étapes :</u> - Elaboration d'une synthèse rapide de l'entretien ; - Envoi d'un message, à j+7 maximum, à l'interlocuteur rencontré, faisant part des actions enclenchées ; - Suivi des actions enclenchées.

	3. Rendre compte des visites via un ou des supports à définir (mag 16, point presse...), pour en présenter les enseignements
Calendrier	2018-2021
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté – Service développement économique
Partenaires	Région et partenaires économiques
Moyens humains et financiers	Quimperlé communauté : Service développement économique
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	Nombre de rendez-vous, Nombre d'actions postérieures à un rendez-vous Nombre de problématiques identifiées et nombre de solutions apportées
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mise en place d'un Service Public d'Accompagnement des Entreprises 2.5 – Mise en place d'un accompagnement des grandes entreprises 2.6 – Soutien et développement de l'artisanat
Risques identifiés	Sans objet

AXE 2 – SOUTENIR L'ECONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGENE

2.5

METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

Situation actuelle et enjeux	Quimperlé Communauté dispose d'un tissu économique composé de grandes entreprises, dont la plupart ont un siège social situé en dehors du territoire national. Pour cette raison et compte-tenu de l'importance économique et en termes d'emplois de ces entreprises, il convient de mettre en place une veille « Grands Comptes » (avec l'aide de partenaires « cibles » de la collectivité)
Objectifs	– Développer une relation privilégiée avec les entreprises structurantes du territoire ; – Mettre en place un accompagnement sur-mesure de ces entreprises à partir des besoins exprimés ; – Anticiper les risques auxquels peuvent être confrontées les entreprises.
Modalités de mise en œuvre	1. Travailler avec la Région et la CCI MBO pour définir les modalités de mise en place d'une veille avec reporting réciproque (mise en place d'outils). 2. Mettre en place des rendez-vous techniques à partir d'un ou des besoins identifiés par les entreprises.
Calendrier	– 1^{er} trimestre 2018 : travail préparatoire avec la Région et la CCI MBO – 2-3-4^{ème} trimestres 2018 : visites d'entreprises
Pilotage envisagé	Quimperlé communauté : Service développement économique
Partenaires	Région Bretagne Chambre de Commerce et de l'Industrie MBO Technopôle
Moyens humains et financiers	Sans objet
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un tableau de bord de suivi (problématiques, réponses apportées...) Nombre de rendez-vous avec les entreprises concernées

	Projets de développement ayant été accompagnés et nombre d'emplois ou investissements liés
Synergies avec les autres fiches	1.2 - Mise en place Service d'Accompagnement Public des entreprises (SPAÉ) 2.4 – Mise en place d'un programme de visites d'entreprises
Risques identifiés	Sans objet

AXE 2 – SOUTENIR L'ECONOMIE PRODUCTIVE

ET LE TISSU ENDOGENE

2.6

SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ARTISANAT (DE PRODUCTION, DU BÂTIMENT, DE L'ARTISANAT D'ART

LA RÉDACTION DU PLAN D' ACTIONS SE FERA
AVEC L'AIDE DES PARTENAIRES
ÉCONOMIQUES DE QUIMPERLÉ
COMMUNAUTÉ

AXE 2 – SOUTENIR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET LE TISSU ENDOGENE

2.7

SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Situation actuelle et enjeux

Le modèle de production et de consommation qui prévaut depuis la révolution industrielle repose sur des ressources naturelles abondantes. Le fondement de la société de consommation trouve aujourd'hui ses limites face aux défis environnementaux. L'économie circulaire met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, la réutilisation et le recyclage des composants.

Quimperlé Communauté va élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial en 2018-2019. Dans ce cadre, les acteurs économiques seront associés à la démarche. Le Plan Climat permettra d'aboutir à une stratégie et un programme d'actions. Dans l'attente, des actions à mener ont été identifiées.

L'économie circulaire : 3 domaines, 7 piliers



Objectifs

- Mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire.

Modalités de mise en œuvre	1. Poursuivre les actions de Quimperlé Communauté en faveur des achats responsables et en faveur de la valorisation des déchets de Quimperlé Communauté. 2. Accompagner les structures ou les projets de ressourceries : - EMMAUS : partenariat sur certaines actions ; - Et tout autre projet de recyclerie en fonction de leur faisabilité économique 3. Réaliser une étude sur le traitement des déchets inertes : - étude sur le stockage et la valorisation des déchets inertes sur le territoire - étude sur les besoins et sur les sites possibles de réception (voir VALCOR ou autre partenaire en lien avec les professionnels concernés). 4. Soutenir les projets de méthanisation. 5. Mettre en place des actions de sensibilisation des entreprises : - démarrage d'une sensibilisation des entreprises en matière d'économie circulaire (économie d'énergie, échanges/réutilisation de déchets (...)) en s'appuyant sur les réseaux existants (partenaires possibles : SYMEED, CMA, CCI, Chambre d'agriculture, Fondation ZERI... - échanges d'expériences, visites...
Calendrier	2018 - 2025
Pilotage envisagé	Quimperlé communauté : services Achat, Environnement, Développement économique, Déchets...en fonction des projets
Partenaires	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Finistère, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Finistère, Chambre d'agriculture du Finistère, AUDELOR, VALCOR...
Moyens humains et financiers	Services de Quimperlé Communauté
Co-financeurs potentiels	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Indicateurs	- Montant des achats responsables réalisés par Quimperlé Communauté ; - Nombre de projets de méthanisation soutenus ; - Nombre d'entreprises présentes aux actions de sensibilisation ;
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mise en place d'un Service Public d'Accompagnement des Entreprises. 2.6 – Soutenir et développer l'artisanat.
Risques identifiés	Manque de volontaires Manque de moyens financiers pour accompagner les projets.

AXE 3

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

FICHES ACTIONS

Quimperlé, avril 2018

AXE 3 – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RESIDENTIELLE

3.1

DÉFINIR LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET DE SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES

Situation actuelle et enjeux

Le commerce sur Quimperlé Communauté en chiffres :

- 697 commerces pour 1 615 actifs ;
- 2/3 des commerces sont tenus par une personne seule ;
- 91% des commerces sont des indépendants ;
- environ 31% des actifs sont dans des établissements de plus de 50 salariés ;
- une évasion commerciale sur la zone lorientaise : 1 € sur 2 € consommé sur les biens anomaux (biens accessoires non-alimentaires) ;
- le vieillissement des commerçants ;
- une vacance commerciale importante sur le centre-ville de Quimperlé de 26%.

Différentes études ont été menées par Quimperlé Communauté : un référentiel « Revitalisation des centres-bourgs et des centres villes » lequel intègre un panel d'approches et d'actions existantes et les actions à mettre en œuvre, une étude CEFAC, un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial...

Néanmoins, au-delà des actions économiques, au sens strict, la compétence commerce au sens large, est exercée à plusieurs niveaux :

- par les communes (requalification des espaces publics, soutien aux associations de commerçants, animation locale...),
- par l'intercommunalité (PLUi, création et aménagement de ZA, aménagement de l'espace, habitat, mobilités, aménagement numérique...).

Les interventions en faveur du commerce s'appuient donc sur de multiples compétences et conduisent à des actions diverses qui nécessitent une cohérence d'ensemble.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRE) insère la politique locale du commerce et le soutien aux activités

commerciales d'intérêt communautaire dans les compétences obligatoires des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

L'intérêt communautaire doit être défini, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence (soit au plus tard pour le 5 déc. 2018). À défaut, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre exercera l'intégralité de la compétence transférée.

Cependant, la loi ne donne pas de définition légale de la compétence commerce, d'où la nécessité de mener un travail permettant de définir une ligne de partage entre les domaines d'actions transférés à la communauté et ceux qui demeureront au niveau communal.

Objectifs

- Définir les compétences qui relèveront de l'intercommunalité et celles qui resteront communales.
- Répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic économique (*Volet diagnostic de la convention de partenariat Région-Quimperlé Communauté*), à savoir : revitaliser les centres villes et centres-bourgs, adapter l'offre à la demande...

Modalités de mise en œuvre

Préambule : La démarche va consister à aborder la problématique du commerce dans sa dimension globale et transversale, en vue d'une prise de conscience collective que le soutien au commerce ne peut relever de la seule intercommunalité. Elle sera ensuite ciblée sur le commerce au sens strict et sur les actions à poursuivre par l'intercommunalité d'une part, et à mener par les communes d'autre part. Il est à noter que les politiques publiques qui contribuent à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs font et feront l'objet de démarches spécifiques (urbanisme, habitat, transports, ...) au sein de Quimperlé Communauté.

- 1. Etablir une synthèse des études réalisées sur le territoire en matière de commerce** (études CEFAC, atelier et diagnostic du SCOT, ...).
- 2. Organiser une 1^{ère} réunion avec les communes pour une présentation de la synthèse des études et du référentiel « redynamisation des centres villes ».**
- 3. Faire ressortir du référentiel, ce qui relève de la compétence commerce au sens strict et enrichir celui-ci de la feuille de route de Quimperlé Communauté en matière de commerce et de propositions d'actions complémentaires. Pré-identifier ensuite ce qui peut relever des communes, d'une part et de l'intercommunalité d'autre part.**

	<i>Nota : Vérifier si les pistes d'actions répondent bien aux besoins identifiés au point 1.</i> 4. Organiser une 2^{de} réunion avec les communes pour proposer une ligne de partage de compétences basée sur les compétences dites de proximité et celles qui par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale (principe de subsidiarité). 5. Informer les acteurs concernés (commerçants, unions commerciales, consulaires, office de tourisme...), de la répartition des rôles entre Quimperlé Communauté et les communes, par la voie d'une lettre d'information et/ou d'un point presse. 6. Délibération en Conseil Communautaire pour déterminer les actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire pour une modification des statuts. ► Suite à donner : poursuite et enrichissement du plan d'actions mis en œuvre par Quimperlé Communauté.
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2018 – Lancement de la démarche Octobre 2018 - Modification des statuts
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : Service développement économique et service aménagement
Partenaires	Communes
Moyens humains et financiers	Service développement économique et service aménagement
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	Sans objet
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mise en place d'un Service public d'Accompagnement des Entreprises 5.1 – Décliner une identité économique
Risques identifiés	Aucun risque identifié.

AXE 3 – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RESIDENTIELLE

3.2

ACTUALISER LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE 2012

Situation actuelle et enjeux	Avec 326 000 touristes et 2 755 657 nuitées, Quimperlé Communauté représente environ 18 % du volume des nuitées en Cornouaille (<i>Etude REFLET 2016</i>). On compte par ailleurs 711 emplois touristiques à Quimperlé Communauté, soit 12 % des emplois touristiques de Cornouaille (<i>Données 2011</i>). La dépense moyenne par jour et par personne est de 25 €, soit le montant le plus faible en Cornouaille (moyenne de 47 €). Depuis 2012, Quimperlé Communauté exerce la compétence tourisme. 5 ans après l'installation d'un office de tourisme communautaire, il est nécessaire aujourd'hui de redéfinir une stratégie touristique partagée pour le territoire. En effet, bien que Quimperlé Communauté dispose de nombreux atouts en matière touristique (qualité des paysages, dynamisme culturel, bonne desserte, présence de nombreux équipements sportifs, culturels, fréquentation en hausse...), le territoire présente un certain nombre de faiblesses (développement insuffisant de la consommation touristique, notoriété insuffisante par rapport à ses voisins, offre d'hébergements vieillissante et peu diversifiée, offre touristique à développer...), auxquelles il convient de remédier.
Objectifs	- Renforcer l'attractivité du territoire de Quimperlé Communauté et accroître les retombées économiques du tourisme. - Développer les synergies entre acteurs du territoire.
Modalités de mise en œuvre	4. Inscrire Quimperlé Communauté dans la stratégie régionale élaborée par la région en matière touristique 5. Etablir un état des lieux du tourisme sur le territoire à partir des études existantes (CD 29, QTO, Observatoire Région, observatoire AUDELOR, Etude Reflets, Cadran Solaire,

	diagnostic SCOT, dossier candidature Pays d'art et d'histoire, ateliers PAH...) 6. Restituer l'état des lieux auprès des acteurs touristiques du territoire. 7. Définir un plan d'actions via une démarche participative. 8. Elaborer une convention d'objectifs pluriannuelle avec Quimperlé Terre Océane, et établir des collaborations éventuelles avec d'autres organismes.
Calendrier	Lancement de l'action : début 2019 Adoption de la stratégie : fin 2019.
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : Service tourisme
Partenaires	Office de tourisme terre Océane, Région, AUDELOR, Finistère 360, QCD, CCI, acteurs touristiques du territoire...
Moyens humains et financiers	Service tourisme de Quimperlé Communauté.
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	Augmentation de la fréquentation touristique du territoire via le montant de la taxe de séjour.
Synergies avec les autres fiches	1.1 Assurer une veille économique en s'appuyant sur les observatoires existants 1.2 Mise en place d'un parcours d'accompagnement des entreprises 3.1 Définition de la politique locale du commerce
Risques identifiés	Multiplés sollicitations des acteurs et partenaires.

AXE 3 – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RESIDENTIELLE

3.3

SAISIR LES OPPORTUNITES DE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE « DU VIEILLISSEMENT » ET DE LA SANTÉ A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Situation actuelle et enjeux	En 2013, Quimperlé Communauté comptait 16 200 habitants âgés de 60 ans et plus, soit 12% de plus qu'en 2008. De plus, 3% de la population était âgée de 85 ans et plus, 8 % de 75 à 84 ans, et 18 % 60 à 74 ans. La population de 85 ans et plus pourrait représenter en 2028, 3 280 personnes contre 1 910 personnes quinze ans plus tôt. Il faut s'interroger sur la prise en charge des personnes dépendantes, sans compter sur les seules solidarités familiales. le territoire ne dispose pas de suffisamment de places en établissements d'hébergement permanents, malgré tout, il s'organise sur des solutions de maintien à domicile. On observe aussi un essoufflement des structures associatives d'accompagnement à domicile et des problèmes de recrutement au sein de ces organismes et des entreprises privées. Quimperlé Communauté a besoin de connaître les besoins des seniors et des aidants afin d'anticiper le développement de nouveaux services/activités.
Objectifs	- Concilier les enjeux sanitaires et sociaux avec les réalités économiques ; - Développer de nouvelles activités et l'emploi pour répondre aux besoins actuels et futurs ; - Accompagner les structures dans leur recrutement et dans la formation des intervenants.
Modalités de mise en œuvre	1. Organiser une rencontre avec AUDELOR pour envisager les modalités d'intégration de Quimperlé Communauté à l'étude sur le vieillissement en cours de validation par le Conseil d'Administration de l'agence, et s'appuyer sur les études existantes (ABS, CLS...)

	En parallèle : 2. Travailler sur le recrutement dans les structures d'aides à domicile. Les structures vont recruter dans les années à venir et ne trouvent pas de candidats, faute de formation et conditions de travail. 3. Développer une politique de l'habitat partagé et adapté alternative au logement isolé. Réfléchir à des solutions d'accueil temporaire d'urgence en EHPAD. 4. Accompagner la dématérialisation des actes administratifs. 5. Développer des nouveaux services à la personne à domicile pour le mieux-être : présentiel (lecture, jeux, promenades, mobilité, spectacle...), socio-coiffure, socio-esthétique... 6. Développer la télémedecine.
Calendrier	2018-2020
Pilotage envisagé	Services initiatives sociales et de santé / CIAS
Partenaires	DIRECCTE, Conseil Départemental 29, AUDELOR, ADMR, entreprises du service à la personne, CCAS, Pole emploi, Mutualité, Hôpital, EHPAD, MSA, CARSAT, CPAM...
Moyens humains et financiers	Services initiatives sociales et de santé / CIAS de Quimperlé Communauté.
Co-financeurs potentiels	Conseil Départemental du Finistère
Indicateurs	Evolution et structuration de la population âgée de plus de 60 ans : CSP, inégalités des niveaux de vie, implantations géographiques... Veille : projets immobiliers collectifs, bailleurs sociaux, CCAS, Bilan d'activité du CLIC Atlas Social du CD29 Analyse des Besoins Sociaux Contrat Local de Santé
Synergies avec les autres fiches	1.3 - Accompagnement des entreprises dans la transition numérique (ex : google glass pour la télémedecine) ; 1.5 - Relance d'une démarche de GTEC en partenariat avec Lorient Agglomération ; 3.5 - Réalisation d'une étude sur les opportunités de développement de l'ESS à l'échelle du territoire.
Risques identifiés	- Isolement social qui peut se cumuler avec un isolement géographique ; - Perte d'autonomie rendant impossible le maintien à domicile ; - Aggravation des besoins sanitaires par un manque ou absence de réponses adaptées ; - Perte d'attractivité du territoire pour les jeunes retraités.

AXE 3 – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RESIDENTIELLE

3.4

L'ESS COMME LEVIER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DU TERRITOIRE

Situation actuelle et enjeux	L'Economie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures (Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondations) qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Le territoire compte 184 établissements en ESS pour 1 300 emplois. Pour développer l'ESS, Quimperlé Communauté collabore depuis 2014 avec le pôle de développement de l'ESS en Cornouaille (ADESS) et a inscrit dans ses statuts la promotion de l'ESS. En ce qui concerne l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises, la collectivité a noué des contacts avec la Coopérative d'Activités et d'Emploi 29. De plus, une action de sensibilisation pour la reprise d'entreprise en SCOP a été réalisée en 2016 par l'association EGEE, l'URSCOP et l'ADESS. Cependant, si certains acteurs sont connus à ce jour, la connaissance de l'ensemble des acteurs de l'ESS et de leurs interventions, méritent d'être développées.
Objectifs	- Développer l'entrepreneuriat sur le territoire et la création d'emplois en ESS - Accompagner la reprise d'entreprise/d'établissement en SCOP, Mutualité, Association. - Répondre à la croissance des besoins en matière de services à la personne dans le contexte du vieillissement de la population.
Modalités de mise en œuvre	1. Réaliser une étude sur les potentialités de développement de l'ESS à l'échelle du territoire - Confier à AUDELOR ou à la CRESS la réalisation de cette étude – parallèlement, poursuivre les actions déjà engagées. 2. Promouvoir l'ESS à l'échelle du territoire auprès de différents publics - Promouvoir un mode d'entreprendre original (diffuser le guide des bonnes pratiques – actions de sensibilisation...)

	- S'impliquer dans les instances départementales et être relais des actions : COPIL / COTECH de l'ESS en Finistère animé par la CRESS. - Sensibiliser un public jeune au mode d'entreprendre dans l'ESS : Opportunité de création de Coopérative Jeunesse de Service (CJS) et continuer à soutenir la démarche « mon ESS à l'école ». - Etudier la mise en place de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Services de nature économique soumis à des obligations de service public dans le cadre d'une mission particulière d'intérêt général : santé, logement social, entreprises déployant des réseaux (eau, assainissement...), culture... 3. Accompagner les porteurs de projet et soutenir la reprise d'entreprises/établissements - Soutenir les porteurs de projets de création d'activité en ESS et Développement Durable à travers la mise en place de permanences de Chrysalide et/ou de l'URSCOP à la pépinière, puis à la Maison de l'économie. - Se rapprocher de l'incubateur de Lorient dans un 1^{er} temps, puis de celui de Quimper (Tag 56 et Tag 29). - Poursuivre la démarche entreprise en 2015 par l'URSCOP, l'ADESS et l'EGEE sur la reprise en SCOP (conventionnement entre QC/ADESS/EGEE). 4. Assurer une veille économique des acteurs de l'ESS A travers l'AUDELOR, mettre en place un observatoire de l'ESS sur le territoire et avec l'aide de la CRESS.
Calendrier	2018-2020
Pilotage envisagé	Service initiatives sociales et santé
Partenaires	ADESS Cornouaille, URSCOP, EGEE, la Direccte, CAE 29, Espace Associatif, CRESS Bretagne, C2SOL...
Moyens humains et financiers	Service initiatives sociales et santé
Co-financeurs potentiels	Sans objet.
Indicateurs	- Evolution du nombre de structures de l'ESS et du nombre d'emplois sur le territoire, et répartition par secteurs d'activités. - Observatoire de l'évolution du monde associatif sur le territoire.
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mise en place d'un Service Public d'Accompagnement des Entreprises 3.4 – Réalisation d'une étude sur les opportunités de développement de développement d'une économie « du vieillissement » et de la santé à l'échelle du territoire
Risques identifiés	Entreprise sans repreneur lors du départ du gérant (disparition des entreprises) Un non-accompagnement des porteurs de projet en ESS.

	La redondance entre les actions menées par les structures du Finistère et du Morbihan
--	---

AXE 4

RENFORCER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

FICHES ACTIONS

Quimperlé, avril 2018

AXE 4 – RENFORCER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

4.1

CRÉER UNE BOURSE DE L'IMMOBILIER ET AU FONCIER ÉCONOMIQUES

Situation actuelle et enjeux

Le service développement économique a une connaissance insuffisante de l'offre foncière et immobilière privée disponible à la vente ou à location sur le territoire. Or, un appel sur trois reçus porte sur la recherche de locaux.

Un fichier de terrains et de bâtiments privés à louer et à vendre a été mis en place il y a quelques années. Il porte à la fois sur les disponibilités en centres villes et dans les zones d'activités. Les informations qu'il contient proviennent de relevés terrain effectués par le service développement économique, mais également d'informations communiquées par des particuliers propriétaires, et par des professionnels de l'immobilier d'entreprise. Cependant, ce fichier est un fichier à usage interne insuffisamment mis à jour et insuffisamment alimenté par les professionnels de l'immobilier d'entreprise, lesquels se méfient du rôle exercé par Quimperlé dans ce domaine.

Cette situation est un frein à l'accompagnement des porteurs de projet et au développement économique du territoire. La connaissance de l'offre immobilière et foncière privée apparaît donc comme un enjeu déterminant.

Par conséquent, il convient de développer un nouvel outil, lequel consiste en une base de données en ligne alimentée par différentes sources, laquelle pourrait intégrer également le foncier public disponible en zone d'activités, ainsi que l'offre de locaux en pépinière-hôtel et en atelier-relais proposée par Quimperlé Communauté.

Objectifs

- Faciliter la recherche par les entreprises et les porteurs de projet de foncier et d'immobilier économiques sur le territoire
- Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises sur le territoire.
- Créer, partager et animer une base de données actualisée.
- Mettre en place une démarche « gagnant-gagnant » avec les professionnels de l'immobilier.

Actions envisagées	1. Actualiser le fichier des biens et terrains disponibles à la vente et à la location (en zones d'activités, centres villes, centres-bourgs...) et contacter les professionnels et les particuliers propriétaires. 2. Réaliser une étude comparative des outils type bourse à l'immobilier mis en place par des collectivités 3. Rédiger un cahier des charges en vue de retenir un prestataire 4. Organiser une réunion avec les professionnels ressources (agences immobilières, promoteurs, notaires...) afin de leur présenter la démarche engagée et la finalité du futur outil. 5. Mettre en place une démarche partenariale avec les professionnels : - Pour leur présenter les solutions proposées par les prestataires et recueillir leur avis de futurs utilisateurs. - Leur proposer une charte de partenariat (objectif : fixer les modalités d'intervention de chacun et les principes à respecter en matière de transactions immobilières). 6. Promouvoir et animer l'outil <i>Nota : Pour assurer l'efficacité et la pérennité de l'outil, il est nécessaire de prévoir un temps pour l'animation et la promotion de ce dernier auprès des professionnels pour qu'ils alimentent la base de données et qu'ils en assurent la mise à jour régulière.</i>
Calendrier	2018
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté Services développement économique communication, SIG
Partenaires	Professionnels de l'immobilier/notaires/promoteurs/particuliers propriétaires
Moyens humains et financiers	20 000 € HT
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs de suivi	Nombre d'annonces publiées sur la plateforme Nombre de passages sur la plateforme Nombre de biens vendus et loués
	1.2 – Mise en place d'un Service Public d'Accompagnement des Entreprises 5.3 – Se rapprocher des structures de prospection exogène
Risques identifiés	Une méfiance des professionnels

AXE 4 – RENFORCER L'OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

4.2

RÉALISER UN SCHÉMA DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUES

Situation actuelle et enjeux

Quimperlé Communauté gère, depuis le 1^{er} janvier 2017, 21 zones d'activités, ce qui représente une surface totale de 203 ha dont 18,5 ha cessibles.

Si on note une bonne couverture du territoire en zones d'activités, ces zones n'offrent plus, pour la plupart, de disponibilités foncières, et certaines d'entre elles doivent faire l'objet d'une requalification plus ou moins importante.

Par ailleurs, certaines communes ne disposent pas de zones ou de solutions d'accueil pour des activités artisanales.

On note également une présence importante de bâtiments économiques à réhabiliter, disséminés sur le territoire.

Le premier schéma des zones d'activités du territoire destiné à doter Quimperlé Communauté d'une stratégie en matière de foncier économique, a été adopté en 2012. Il convient aujourd'hui de le réviser afin de traduire de manière opérationnelle les orientations suivantes du SCoT en matière de foncier et d'immobilier économique :

Le besoin foncier pour l'accueil en Zones d'Activités Économiques s'élève à 57 hectares (dont 10 hectares en réserve) se décomposant comme suit :

- 20 hectares situés dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes. Ces surfaces, publiques ou privées, sont situées dans des zones aménagées et sont prêtes à être cédées ;

- 37 hectares de foncier à aménager en extension ou en création de Zones d'Activités Économiques.

Le SCoT scinde son territoire en trois secteurs afin d'y répartir les surfaces de foncier à aménager en extension (y compris la réserve) :

- Le secteur littoral bénéficiera d'une enveloppe de 14 hectares ;

- Le secteur structurant de l'entrée Est du territoire bénéficiera d'une enveloppe de 15 hectares ; - Le reste du territoire bénéficiera d'une enveloppe de 8 hectares. Cette démarche s'engage en amont de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.	
Objectifs	- Apporter une solution en tout point du territoire, à tout besoin d'implantation (endogène en priorité) - Mettre en œuvre les conditions du maintien, de création et du développement des activités économiques - Mettre en œuvre les conditions du maintien de l'activité artisanale dans les communes - Economiser le foncier - Identifier les extensions possibles de ZAE, ainsi que les nouveaux projets de ZAE - Requalifier les ZAE existantes (priorisation à effectuer) et les friches
Modalités de mise en œuvre	1. Analyser la demande de foncier et de locaux reçue par Quimperlé Communauté et les communes. 2. Analyser l'offre foncière et immobilière sur les zones d'activités. 3. Analyser les projets des communes en termes de création, d'extension de ZAE (à travers les documents d'urbanisme existants) 4. Analyser les besoins des entreprises du territoire 5. Analyser les projets d'urbanisme des EPCI limitrophes 6. Formuler des préconisations
Calendrier	Rendu fin 2018
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : Service Aménagement/urbanisme, Service développement économique
Partenaires	Les communes, AUDELOR
Moyens humains et financiers	Services de Quimperlé Communauté.
Co-financeurs potentiels	Sans objet.
Indicateurs d'impact	L'adoption du schéma et sa traduction dans le PLUi
Synergies avec les autres fiches	4.1 - Création d'une bourse à l'immobilier et au foncier
Risques identifiés	Difficulté à répartir les surfaces de zones d'activités prévues au SCoT entre les communes.

AXE 5

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

FICHES ACTIONS

Quimperlé, avril 2018

AXE 5 – RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

5.1

DÉCLINER UNE « IDENTITÉ ÉCONOMIQUE » DE TERRITOIRE ET LA PROMOUVOIR

Situation actuelle et enjeux	Quimperlé Communauté s'est dotée d'une identité touristique « Quimperlé Terre Océane », afin d'attirer les touristes et de fédérer les acteurs du tourisme. Aujourd'hui, les besoins portent sur la nécessité de mettre en place une « identité économique » pour valoriser les entreprises existantes, attirer de nouvelles entreprises et des actifs, et fédérer les acteurs autour d'une « image commune ».
Objectifs	- Renforcer l'attractivité de Quimperlé Communauté - Promouvoir, valoriser et vendre le territoire, l'offre économique, les entreprises et les potentialités de développement - Développer le territoire
Actions envisagées	1. Capitaliser sur la démarche entreprise pour la mise en place de l'identité touristique et la communication de Quimperlé Communauté. 2. Formaliser les attentes du territoire, définir la méthodologie à mettre en œuvre (dont étude de notoriété) et les résultats à atteindre. 3. Lancer une consultation pour retenir un prestataire qui aura la charge d'accompagner la collectivité dans l'élaboration de son « identité économique » et dans la définition des actions à engager (dont la création d'un portail économique et de supports de promotion).
Calendrier	2019 - Formalisation des besoins et de la méthodologie avec le service communication 2020 - Mise en œuvre de l'opération
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : Services communication et développement économique
Partenaires	Acteurs et réseaux économiques
Moyens humains et financiers	A discuter en fonction de l'orientation prise

Co-financeurs potentiels	Aucun
Indicateurs	Nombre d'outils de promotion créés Nombre d'ambassadeurs et d'utilisateurs de la marque
Synergies avec les autres fiches	5.2 – Mise en place de coopération avec des territoires extérieurs 5.3 – Se rapprocher des structures de prospection exogène
Risques identifiés	Aucun risque identifié.

AXE 5 – RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

5.2

MISE EN PLACE DE COOPÉRATIONS AVEC LES TERRITOIRES EXTÉRIEURS (DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE AVEC UNE RÉGION PORTUGAISE)

Situation actuelle et enjeux

Dans le cadre de la Charte d'Internationalisation, le Conseil Départemental mène depuis 1999, des actions en faveur de l'ouverture à l'international des entreprises et de la promotion économique du territoire finistérien, en partenariat avec les Chambres Consulaires, Bretagne Commerce International et les agglomérations adhérentes.

Les actions engagées sont :

- La mise à disposition, par le Conseil Départemental, d'un Volontaire International (VIE) en Entreprise en Cornouailles britannique, et un autre au Portugal, ceci afin d'encourager notamment les échanges entre les entreprises finistériennes et ces deux territoires ;
- L'organisation de voyages de presse thématiques et la réalisation de supports de promotion économique.

En 2016, Quimperlé Communauté a décidé d'adhérer à cette charte.

Le Département du Finistère a engagé, début 2017, une coopération renforcée avec le territoire portugais d'Alto Minho et il propose d'intégrer Quimperlé Communauté à cette démarche. Les enjeux sont de favoriser les échanges économiques entre entreprises, et de développer des relations entre territoires.

Ce choix du territoire d'Alto Minho est renforcé par l'ouverture de la ligne aérienne Lorient-Porto.

Objectifs

- Initier des démarches d'échanges de bonnes pratiques et tisser des liens entre les entreprises de Quimperlé Communauté et celles d'Alto Minho ;
- Partager des expériences et coopérer avec un autre territoire européen.

Modalités de mise en œuvre	1. Favoriser les mises en relation des entreprises des deux territoires intéressées par la démarche (en s'appuyant sur la VIE) : voyages, petits déjeuners pour sensibiliser les entrepreneurs à la démarche et leur faire découvrir le territoire d'Alto Minho, ainsi que les outils mobilisables pour un développement à l'international... 2. Mettre en place un groupe de réflexion sur le projet de coopération entre les deux territoires Créer un groupe de travail (élus, techniciens et entreprises) pour définir le partenariat souhaité. 3. Animer et mettre en œuvre le partenariat Tester un ou des projets de coopération sur le modèle « passer de l'idée au projet ».
Calendrier	2018-2021
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté/Conseil Départemental du Finistère
Partenaires	Région d'Alto Minho – Région Bretagne – Entreprises – réseaux d'entreprises...
Moyens humains et financiers	5 000 € - Charte d'internationalisation Autres moyens à définir
Co-financeurs potentiels	Financement européen dédié à la coopération (Leader, Interreg ou Cosme)
Indicateurs	- Nombre d'entreprises impliquées - Nombre de marchés obtenus par les entreprises - Nombre de relations créées entre entreprises - Concrétisation d'un véritable partenariat et d'un échange d'expérience significatif se traduisant par un projet commun
Synergies avec les autres fiches	1.2 – Mise en place d'un Service Public d'Accompagnement des Entreprises 5.1 – Décliner une identité économique et la promouvoir 5.3 – Se rapprocher des structures de prospection exogène marketing
Risques identifiés	Aucun risque identifié

AXE 5 – RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

5.3

SE RAPPROCHER DES STRUCTURES DE PROSPECTION EXOGENE

Situation actuelle et enjeux	Quimperlé Communauté travaille actuellement avec différents partenaires « historiques » dont le rayon d'action se limite à la région Bretagne. La prospection d'entreprises exogènes n'étant pas le cœur de métier du service économique, la Communauté d'Agglomération souhaite s'appuyer sur des structures dont la prospection est le cœur de métier. C'est ainsi qu'en 2016, la collectivité a décidé d'intégrer la Charte d'Internationalisation du Finistère portée par le Conseil Départemental. D'autres partenaires ont été identifiés pour assurer la prospection exogène (Bretagne Commerce International, Bretagne Développement Innovation, Investir en Finistère...) mais les relations partenariales avec ces derniers restent à construire.
Objectifs	- Assurer la promotion du territoire pour attirer de nouvelles entreprises et créer de l'emploi
Actions envisagées	1. Rencontre avec les organismes concernés pour savoir « qui, fait, quoi, comment ? » 2. Définition d'actions à engager et conclusion de conventions de partenariat
Calendrier	2^{ème} trimestre 2018 – Prise de rendez-vous pour définir les bases de partenariat 3^{ème} – 4^{ème} trimestre 2018 – Signature de conventions
Pilotage envisagé	Quimperlé Communauté : Service développement économique
Partenaires	CCI International Bretagne Commerce International Investir en Finistère Département du Finistère (charte d'internationalisation)
Moyens humains et financiers	Service développement économique de Quimperlé Communauté
Co-financeurs potentiels	Sans objet
Indicateurs	Nombre de contacts et rendez-vous d'entreprises

	Nombre de réponses apportées aux projets exogènes Nombre d'implantations sur le territoire
Synergies avec les autres fiches	5.1 – Décliner une identité économique et de promotion 5.2 – Mise en place de coopération avec des territoires extérieurs
Risques identifiés	Pas de risque identifié.



**1 rue Andreï Sakharov,
CS 20245, 29394 Quimperlé Cedex**
// Tél. 02 98 35 09 40
// mail : contact@quimperle-co.bzh

**1 straed Andreï Sakharov,
CS 20245, 29394 Kemperle Cedex**
// Pgz. 02 98 35 09 40
// postel : contact@quimperle-co.bzh

www.quimperle-communaute.bzh